



La gériatrie les grands syndromes gériatriques



LA VAGUE DÉFERLANTE démographique des têtes blanches est à nos portes. L'espérance de vie en bonne santé augmente et, malheureusement aussi, le lot de maladies chroniques. Grand défi pour les omnipraticiens !

Sommes-nous prêts à bien nous occuper de nos aînés ? Les syndromes gériatriques se manifestent surtout chez les plus vulnérables d'entre eux et souvent par des symptômes alambiqués, peu spécifiques, caractérisés par des déficits fonctionnels. Ils entraînent parfois des répercussions sociales et médicolécales. Ils sont la résultante des changements physiologiques normaux, des multiples maladies concomitantes et des effets indésirables de nos interventions thérapeutiques.

Un vrai casse-tête dans le contexte d'une consultation à l'urgence ou au cabinet du médecin. Nous souhaitons, au fil des articles de ce numéro du Médecin du Québec, dissiper certains mystères et faire en sorte que le petit nuage gris (ou blanc !) soit poussé par un vent de nouvelles connaissances.

Bien s'occuper de nos aînés est primordial. Après tout, nous sommes les vieux de demain...

Daniel Racine

Omnipraticien, Service de gériatrie – Hôpital Maisonneuve-Rosemont

« La dignité de l'homme voudrait qu'on le respecte jusque dans cet état, surtout dans cet état. » – Maurice Greslé-Bouignol.

« L'un des privilèges de la vieillesse, c'est d'avoir, outre son âge, tous les âges. » – Victor Hugo.

Agrément. La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et ses activités de formation continue, dont *Le Médecin du Québec*, sont agréées par le Collège des médecins du Québec. Tous les articles de cette section sont révisés par le comité de rédaction scientifique.

Post-test. Chaque mois dans *Le Médecin du Québec*, à la fin de la section de formation médicale continue, vous trouverez un post-test composé d'au plus dix questions à réponse unique. Veuillez inscrire vos réponses sur le coupon au verso de la page de questions et le retourner à la FMOQ ou remplir le questionnaire en ligne. **Trois heures** de crédits de formation de catégorie 1 seront accordées aux médecins qui auront obtenu une note de passage d'au moins **60 %**. Aucun crédit ne sera accordé au-dessous de cette note. N'entourez qu'**une seule** réponse par question. Les réponses seront publiées trois mois plus tard à la fin de la section avec les références.